



CADRE RÉSERVÉ  
À L'ORGANISATEUR

Enregistré le : .....

Sous le n° : .....

**13**  
**juin**  
**2016**

14h à 18h

**Maison de l'Agriculture d'Eure-et-Loir**  
**10 rue Dieudonné Costes 28000 Chartres**

# DOSSIER D'INSCRIPTION

à retourner avant le 13/05/2016

Rencontres Agro-Filières - 10 rue Dieudonné Costes - 28008 CHARTRES Cedex

## VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale ou Nom pour les indépendants (en majuscules) : .....

Gérant : .....

Nom du responsable présent sur le stand : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Mobile : ..... E-mail : .....

Site Internet : .....

n° SIREN ou SIRET : [ | | | | | | | | | | | | | | | | ]

Activité à détailler : .....

.....

.....

Produits exposés : .....

.....

.....

Enseigne du stand (indiquez votre enseigne ci-dessous) :

[ | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | ]

Attention : les informations mentionnées ci-dessus seront reprises dans l'annuaire des exposants et sur le site Internet ([www.agro-filieres.fr](http://www.agro-filieres.fr)). Après le 13 mai 2016, ces citations ne sont plus garanties.

Ne souhaite pas que les informations ci-dessus soient reprises sur le site Internet.

## TARIF EXPOSANT

	COUT HT	QUANTITÉ	TOTAL HT
Stand équipé 9 m <sup>2</sup> (3mx3m) comprend : 1 table, 2 chaises, 1 arrivée électrique et accès wifi			
• Réserver avant le 13/05/16	250 €		
	TVA (20%)		
	TOTAL € TTC		

### SERVICE EXPOSANTS

Leslie MORIZEAU

Tél. : 02 37 24 46 52

Mail : [agro-filieres@eure-et-loir.chambagri.fr](mailto:agro-filieres@eure-et-loir.chambagri.fr)

**Rencontres Agro Filières**

10 rue Dieudonné Costes - 28008 CHARTRES Cedex

**Pour devenir PARTENAIRE**

**Contactez-nous !**

## VOTRE REGLEMENT

Conformément à l'article 2 du règlement, l'exposant verse ce jour le règlement du montant total TTC par chèque n° ..... de ..... euros, banque ..... libellé à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir.

Toute demande de participation non accompagnée d'un chèque de règlement sera pas prise en considération.

## ATTESTATION D'ASSURANCE

Raison sociale (ou votre nom si vous êtes indépendant) : .....

Nom du gérant : .....

Adresse de l'entreprise : .....

Compagnie d'assurance : .....

N° de police : .....

! Ayant réservé un stand aux Rencontres Agro Filières, le 13 juin 2016 à la Maison de l'Agriculture d'Eure-et-Loir à Chartres, déclare avoir assuré en tous risques (séjour et transport) l'ensemble des produits exposés, et renonce, ainsi que ma compagnie d'assurances, à tous recours contre l'organisateur du salon, qui se retrouve ainsi dégagé de toute responsabilité pour tous dommages pouvant survenir aux produits exposés, quelle qu'en soit la cause, et de toute responsabilité civile. Outre l'assurance couvrant les objets exposés et plus généralement tous les éléments et équipements mobiliers ou non et valeurs lui appartenant, l'exposant est tenu de souscrire par lui même, son personnel et toute personne agissant en son nom sur la manifestation, une assurance individuelle couvrant la responsabilité civile envers les tiers et les risques de dommages aux biens. Elle sera souscrite par l'exposant à ses frais. La garantie doit couvrir toute la période calendaire allant de l'heure de début de la phase de montage jusqu'à l'heure de fin du démontage de la manifestation. L'organisateur n'encourt aucune responsabilité, notamment en cas de perte, vol ou dommage.

## VALIDATION DU DOSSIER

Le/la soussigné(e) demande son inscription comme exposant(e) aux Rencontres Agro Filières 2016. Il/elle déclare avoir pris connaissance et s'engage à se conformer aux dispositions du présent «dossier», ainsi qu'au règlement général dont un exemplaire lui a été remis. Le présent engagement est de rigueur, et le/la soussigné(e) déclare y souscrire sans réserve, ni restriction. En cas de contestation, les tribunaux du siège de l'organisateur seront compétents.

Fait à : .....

Le .....2016

SIGNATURE  
PRÉCÉDÉE DE LA  
MENTION «LU ET  
APPROUVÉ»

CACHET DE  
L'ENTREPRISE

À COMPLÉTER  
OBLIGATOIREMENT

## CONTACTS



### Organisation des Rencontres Agro Filières

Stéphanie MAISONS

Tél. 02 37 24 45 89

Mail : s.maisons@eure-et-loir.chambagri.fr

### Relations exposants

Leslie MORIZEAU

Tél. 02 37 24 46 52

Mail : agro-filieres@eure-et-loir.chambagri.fr

### Lieu de la manifestation et adresse de livraison

10 rue Dieudonné Costes

28008 Chartres Cedex



**Maison de l'Agriculture d'Eure-et-Loir**  
**10 rue Dieudonné Costes 28000 Chartres**

**13**  
**juin**  
**2016**

**14h à 18h**

# RÈGLEMENT GÉNÉRAL

## 1. MODALITÉS

### 1.1 RÈGLEMENT

Le dossier d'inscription complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir du montant total TTC doit impérativement parvenir à l'organisateur au plus tard le 13 mai 2016 dernier délai. Les dossiers reçus après cette date sont inscrits en liste d'attente et satisfaits dans leur ordre d'arrivée, en fonction des emplacements disponibles.

Le règlement sera encaissé à l'issue de l'événement.

### 1.2 ANNULATION DE LA PART DE L'EXPOSANT

L'organisateur reste créancier du règlement en cas de non-participation, pour quelque cause que ce soit, de l'exposant admis à exposer.

### 1.3 DÉFAILLANCE DE L'EXPOSANT

L'exposant qui, pour une cause quelconque, n'occupe pas son espace le jour de l'ouverture de la manifestation, est considéré comme ayant renoncé à son droit à exposer. L'organisateur peut librement disposer de l'espace d'exposition qui lui avait été attribué, sans que l'exposant défaillant ne puisse réclamer ni remboursement, ni indemnité, et supprimer tout visuel relatif à ses produits ou services. Les sommes versées au titre de la prestation sont acquises à l'organisateur qui en poursuit le paiement même si un autre exposant vient à bénéficier de l'espace d'exposition.

### 1.4 ANNULATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, l'exposant ne pourra demander aucun dommage et intérêt. Hormis les cas de force majeure, l'organisateur remboursera toutefois à l'exposant le montant des redevances qu'il a payées.

## 2. EMPLACEMENT

### 2.1 ATTRIBUTION

L'attribution des emplacements est faite par l'organisateur. Celui-ci établira un plan de la manifestation et effectuera la répartition des emplacements en tenant compte dans la mesure du possible des désirs exprimés par les exposants. Il se réserve le droit de modifier, toutes les fois qu'il le jugera utile, la disposition des surfaces demandées par l'exposant. La participation à des éditions antérieures ne crée, en faveur de l'exposant, aucun droit à un emplacement déterminé.

### 2.2 PRESTATIONS INCLUSES DANS LA LOCATION D'UN EMPLACEMENT

- Occupation des surfaces ou aires définies à l'inscription.
- 1 place de parking
- 1 table
- 2 chaises
- 1 arrivée électrique
- 1 accès Wifi

### 2.3 DÉCORATION-AMÉNAGEMENTS DIVERS

La décoration générale incombe à l'organisateur.

La décoration des stands est effectuée par les exposants sous leur responsabilité en tenant compte des consignes de sécurité énoncées par l'organisateur.

### 2.4 PARKINGS

Des parkings sont aménagés aux abords de la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir, permettant d'accueillir les véhicules exposants. L'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols, accidents ou détériorations qui pourraient survenir à ces véhicules.

### 2.5 PUBLICITÉ / DÉCORATION

Toute publicité en dehors des emplacements ou des stands loués est interdite. L'accrochage de supports publicitaires sur les infrastructures (murs intérieurs et extérieurs, clôtures extérieures, candélabres, poteaux, plafonds...) est soumis à l'autorisation de l'organisateur.

### 2.6 ALLÉES DE CIRCULATION

Pour ne pas entraver la circulation des visiteurs dans les allées, il est formellement interdit d'y monter des structures ou des objets de décoration.

## 3. MONTAGE ET DÉMONTAGE

L'installation des stands et des matériels par les exposants se fera le lundi 13 juin de 10h00 à 13h00. Tout début de démontage des stands est INTERDIT avant la fermeture officielle du Salon. L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de vol sur les stands laissés sans surveillance lors du démontage. Les exposants supporteront l'entière responsabilité des dommages causés, dégâts ou accidents de leur fait ou du fait des personnes de leur service ou provoqués par les objets exposés (lors de leur installation ou manutention) ou par les véhicules automobiles ou autres leur appartenant, que ces dommages, dégâts ou accidents aient été subis par eux-mêmes, d'autres exposants ou des tiers.

## 4. GARDIENNAGE

Les exposants assurent une présence sur leur stand pendant les heures d'ouverture au public. L'organisateur se charge du gardiennage pendant les heures de fermeture.

## 5. ASSURANCE

L'exposant est responsable des biens loués (articles 1384, 1735 et suivants du Code Civil). L'organisateur décline toute responsabilité concernant les objets, documents, matériels entreposés par les exposants dans les locaux et sur la surface. L'exposant doit assurer les personnes et les biens en responsabilité civile, vol, vandalisme, valeur de remplacement.

## 6. DISPOSITIONS DIVERSES

L'organisateur et la presse sont amenés à effectuer chaque année des reportages photo et vidéo pendant la manifestation. Les exposants renoncent à tous droits relatifs à l'exploitation de ces photos ou film. Ils en autorisent l'utilisation par les médias et l'organisateur des Rencontres agrofilières.

**[www.agro-filières.fr](http://www.agro-filières.fr)**